

de donner à ces montagnes le nom de chaîne Princess Margaret.

Je crois pouvoir ajouter avec l'accord unanime de tous les membres de la Chambre que la visite de Son Altesse royale a suscité partout des sentiments d'affection à son égard, et que son discours prononcé hier soir à la télévision et à la radio a été très apprécié des Canadiens dont elle a su toucher la corde sensible qu'ils ont à l'égard de la famille royale.

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### CANADA ET ÉTATS-UNIS—PROPOSITION D'UN COMITÉ CONJOINT DU CONGRÈS ET DU PARLEMENT

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** J'aimerais dire un mot à propos d'une question qui a été étudiée de façon générale à la Chambre. Au cours des quelques derniers mois, des entretiens ont eu lieu, tant ici qu'aux États-Unis, au sujet d'un moyen qui permettrait de temps à autre, à ceux qui s'occupent des aspects législatifs du gouvernement des deux pays, de se rencontrer et d'examiner ensemble leurs problèmes communs, d'échanger leurs points de vue et peut-être de formuler des propositions à leur gouvernement respectif, à la suite de ces délibérations.

Si je comprends bien, les chambres du Congrès des États-Unis ont déjà pris une initiative dans ce sens, avec l'appui évident de tous les secteurs de l'opinion politique. J'ai ici le *Congressional Record*, en date du 17 juillet, qui renferme un discours du sénateur Neuberger des États-Unis à propos de cette question, ainsi que la résolution qu'il a présentée à ce propos. La résolution, qui prévoit des rapports étroits entre les législateurs des deux pays, renferme notamment l'article 7 suivant:

La présente résolution entrera en vigueur, et un comité conjoint sera établi, dès que le président du Sénat et l'Orateur de la Chambre des Représentants auront été notifiés qu'un comité chargé de fonctions et d'attributions analogues aura été établi par le Parlement canadien.

Il ressort du compte rendu que les propositions avaient l'approbation de l'exécutif des États-Unis et du président qui, aux termes de la constitution, est responsable de la conduite des affaires étrangères.

J'ai appris, d'autre part, qu'on avait dans notre pays étudié la question à l'autre endroit, et qu'une motion dans ce sens y avait été considérée avec faveur. Je ne citerai pas la résolution adoptée, sauf pour dire qu'elle approuvait la récente proposition du premier ministre du Canada tendant à l'établissement de comités parlementaires conjoints canado-américains, en exprimant l'opinion que l'institution d'un pareil comité serait d'un grand

avantage du point de vue de l'amélioration des rapports entre les deux pays. L'autre endroit a offert sa collaboration à cette fin.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) et le député d'Assiniboia (M. Argue) ont tous deux signalé le 8 août qu'ils appuieraient toute proposition en ce sens. Je les ai consultés tous deux ce matin par téléphone et je crois comprendre qu'ils sont d'accord avec la façon de procéder que je vais proposer. Si la Chambre exprime, d'une façon générale, son assentiment, je proposerai de procéder ainsi.

Je me propose de demander à l'Orateur de cette honorable Chambre de créer, en collaboration avec son collègue de l'autre endroit, un comité composé de membres des deux Chambres et de tous les partis en vue d'étudier avec les représentants appropriés des organismes exécutif et législatif du gouvernement des États-Unis les moyens de multiplier des entretiens systématiques entre les législateurs des deux pays sur leurs problèmes d'intérêt commun.

Il me semble que l'aide qui peut être nécessaire pour mettre cette proposition en œuvre, si la Chambre l'accepte d'une façon générale, devrait être offerte par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) par le truchement de son ministère, en collaboration avec les autres ministères dont la collaboration peut être utile de temps à autre.

Si cette proposition est acceptée, je pense que nous réaliserons un progrès qui facilitera non seulement les échanges d'idées entre les législateurs de nos deux pays mais également, dans leurs entretiens, la présentation d'idées qui seront très utiles et susceptibles de maintenir les meilleures relations possibles à l'avenir.

C'est la première fois qu'une telle proposition est présentée à la Chambre sous un aspect si concret. J'espère qu'elle sera approuvée. L'autre jour, j'ai rappelé la fois où, en 1942, des délégués du Sénat et de la Chambre des représentants des États-Unis se sont réunis ici, dans la pièce n° 16. C'était la première fois que des représentants des États-Unis assistaient à une réunion de l'Association parlementaire de l'Empire, comme on l'appelait alors. L'honorable député de Laurier se souviendra très bien des délibérations qui ont eu lieu à l'époque et à quel point, grâce à la mise en commun des avis de chacun, des accords de principe ont été conclus quant aux mesures à prendre au bénéfice général des deux pays, de même qu'au bénéfice du Commonwealth dans son ensemble.

Par la suite, l'honorable député de Laurier, M. M. J. Coldwell, le sénateur Vien et moi-même, nous nous sommes rendus à Washington pour y rencontrer des représentants du